



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec



RAPPORT ANNUEL 2016 | 2017

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Lettres de présentation | 3 |
| Administrateurs du conseil d'administration 2016-2017 | 4 |
| Administrateurs du comité exécutif 2016-2017 | 4 |
| Personnel du siège social de l'Ordre | 4 |
| Mot de la présidente | 5 |
| Rapport du directeur général et secrétaire | 8 |
| Activités administratives | 8 |
| Activités du conseil d'administration | 10 |
| Activités du comité exécutif | 12 |
| Activités relatives à la formation et à l'admission | 15 |
| Comité de la formation | 16 |
| Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation | 17 |
| Comité des stages de formation professionnelle | 20 |
| Comité des examinateurs | 22 |
| Délivrance des permis | 24 |
| Activités relatives à l'exercice de la profession | 27 |
| Comité d'inspection professionnelle | 28 |
| Rapport du syndic | 30 |
| Comité de révision | 32 |
| Conseil de discipline | 33 |
| Conseil d'arbitrage des comptes | 35 |
| Comité des réclamations d'assurance responsabilité professionnelle | 36 |
| Renseignements généraux | 38 |
| Rapport des vérificateurs | 43 |

Note aux lecteurs

Dans le but d'alléger le texte, le masculin est utilisé sans discrimination.



LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, le 3 novembre 2017

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, le 3 novembre 2017

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Sophie Morin, a.-g.
Présidente

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Québec, le 3 novembre 2017

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Sophie Morin, a.-g.
Présidente

Les administrateurs du conseil d'administration 2016-2017

PRÉSIDENTE :

Sophie Morin, a.-g.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

Région de Québec

François Harvey, a.-g.
(2014-10-22)¹

Vincent Savard, a.-g.
(2016-09-24)

Jean Taschereau, a.-g.
(2015-09-19)

Pierre Tessier, a.-g.
(2013-09-28)

Région de Montréal

Daniel Bérard, a.-g.
(2015-09-19)

Mylène Corbeil, a.-g.
(2013-09-28)

Yvon Dazé, a.-g.
(2016-09-24)

Sophie Morin, a.-g.
(2014-10-22)

Région du Centre

Éric Bachand, a.-g.
(2015-09-19)

Région de l'Ouest

Denis Ayotte, a.-g.
(2014-10-22)

Région de l'Est

Ghislain Tremblay, a.-g.
(2016-09-24)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS :

Paul Monty
(2013-09-28)

Pierre Paquette
(2016-09-24)

Alain Simard
(2016-04-13)

4

Les administrateurs du comité exécutif 2016-2017

Parmi les administrateurs et les administratrices du conseil d'administration, les personnes suivantes constituaient le comité exécutif :

Sophie Morin, a.-g.,
présidente

Jean Taschereau, a.-g.,
vice-président

Éric Bachand, a.-g.
Daniel Bérard, a.-g.
(du 2017-01-12 au 2017-09-29)

Paul Monty,
administrateur nommé
Pierre Tessier, a.-g.
(du 2016-09-24 au 2017-01-12)

Le personnel du siège social au 31 mars 2017

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :
Luc St-Pierre, a.-g.

Inspecteur-enquêteur :
Steve Cloutier, a.-g.

Adjointe à l'admission
et commis-comptable :
Monique Desroches

Secrétaire de direction :
Francine Guay

Contrôleure-comptable :

Christiane Hudon

Adjointe au directeur général :
Johanne Lemay

Secrétaire-réceptionniste :
Sylvie Simard

Chargée d'affaires professionnelles :
Corinne Thomas

Technicienne juridique :
Émilie Tremblay

Bureau du syndic :

Syndic :
Réjean Gingras, a.-g.

Technicienne juridique :
Catherine Bérubé

Syndic adjoint :
Jacques Drainville, a.-g.

Procureure :
M^e Anik Fortin-Doyon, avocate

Adjointe :
France Robitaille

¹ Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)



Mme Sophie Morin, a.-g.
Présidente de l'Ordre

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Je tiens à remercier les administrateurs, le personnel de l'Ordre ainsi que les nombreux bénévoles avec qui j'ai collaboré ces derniers mois. L'avancement et la réussite des projets ne pourraient se faire sans vous. C'est avec le sentiment du devoir accompli que je vous présente le bilan des activités réalisées au cours de la dernière année.

Plan stratégique

Plusieurs des projets en cours sont en lien avec le plan stratégique 2017-2021.

Positionnement et notoriété de la profession

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) a participé à la campagne de sensibilisation « Ordre de protéger », organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Un clip vidéo a été produit, lequel explique l'importance de faire affaire avec un arpenteur-géomètre lorsqu'il s'agit de délimiter une propriété. Ce clip a été diffusé sur les médias sociaux ainsi que sur le site de l'OAGQ.

Nous avons embauché, en avril 2017, une agente de communication. Elle a, entre autres, réalisé des dépliants d'information destinés aux nouveaux membres et a instauré une présence sur les médias sociaux.

De plus, l'Ordre s'est manifesté dans la sphère publique dans le cadre des inondations du printemps 2017. Un

communiqué de presse a été transmis aux médias afin d'informer la population sur le rôle du certificat de localisation dans les zones inondables. Nous avons également transmis une lettre au ministre de la Sécurité publique et ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'offrir notre participation au forum sur les inondations, qui a lieu à l'automne 2017. L'OAGQ y était présent.

Par ailleurs, tout a été mis en place pour la tenue d'un forum sur l'amélioration du système foncier en octobre 2017, en collaboration avec la Chambre des notaires du Québec et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Cette initiative a notamment pour objectif d'assurer la sécurité des transactions immobilières.

Performance organisationnelle et services aux membres

Le comité de prévention a conçu un cahier à l'intention des membres afin de les sensibiliser à des cas problématiques pouvant survenir dans le cadre de leur pratique. Il a été transmis par infolettre et mis en ligne dans l'intranet de l'OAGQ.

Une section d'information sur les questions les plus fréquemment posées par les membres au sujet des bonnes pratiques a aussi été ajoutée dans l'intranet.

Développement et contrôle de la compétence

Une refonte des stages d'admission (approche par compétence) et une amélioration des modalités et des outils d'encadrement et d'évaluation ont été développés et mis en place en juin 2017. Ces améliorations permettent de mieux définir et d'uniformiser les compétences à acquérir par les stagiaires, de même que les modalités d'évaluation.

Dans le but d'atteindre l'objectif d'inspecter tous les membres de l'OAGQ une fois tous les cinq ans, une révision du processus d'inspection a eu lieu. Le comité d'inspection évalue la nécessité de procéder à une inspection en personne à partir d'un formulaire rempli par le membre.

Les pratiques d'encadrement des stages de perfectionnement et des modalités d'apprentissage ont aussi été révisées afin d'assurer un meilleur suivi des moyens correctifs.

Actions en lien avec le projet de loi 98 (devenu la Loi 11)

Le conseil d'administration a amorcé des travaux pour améliorer la gouvernance de l'Ordre, notamment l'établissement d'un plan stratégique, l'adoption de valeurs qui guideront les actions et les décisions de l'Ordre et la demande de modification législative afin de réduire le nombre d'administrateurs. Le conseil d'administration a procédé à la préparation d'un code d'éthique des administrateurs permettant d'assurer une meilleure reddition de comptes vis-à-vis du public, de l'Office des professions et des membres.

Règlementation

L'année 2016-2017 a été ponctuée de plusieurs événements hors de notre contrôle ayant affecté le traitement des dossiers règlementaires. Le traitement devrait reprendre son cours normal, notamment en ce qui concerne les travaux sur les modifications prévues au Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres et au Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

Le conseil d'administration a adopté, de façon préliminaire, deux nouveaux projets de règlements.

Tout d'abord, le projet de règlement sur la formation continue obligatoire des membres l'OAGQ prévoit des modifications sur les modalités entourant l'accumulation des heures de formation continue et sur la délégation d'un pouvoir décisionnel au comité de la formation obligatoire.

En ce qui a trait au Code de déontologie des arpenteurs-géomètres, ce règlement a fait l'objet d'une refonte complète afin de l'actualiser.

Divers projets

Assurance de la responsabilité professionnelle

Le comité sur l'assurance de la responsabilité professionnelle s'est penché sur la personnalisation de la contribution au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres.

Avenir de la géomatique au sein de l'OAGQ

Un sondage a été lancé à la fin de l'année 2016 pour connaître la place qu'occupe la géomatique dans le cadre des activités professionnelles des membres. Le taux de réponse au sondage a été fort élevé, soit un peu plus de 40% des membres actifs. Les résultats montrent que 69% d'entre eux utilisent la géomatique dans leur travail. Alors que, pour un peu plus de la moitié des membres, la géomatique est essentiellement liée à des livrables touchant le domaine foncier, pour les autres, les compétences en géomatique sont utiles à bien d'autres sphères de la profession.

Les résultats de ce sondage serviront, entre autres, à la réflexion sur la place à donner à la géomatique dans les projets de développement d'un plan de positionnement informatif et publicitaire, ainsi que dans la refonte du site Internet prévu au plan stratégique 2017-2021.

Changement de titre professionnel

Le conseil d'administration a décidé de ne pas changer le nom de la profession. L'Ordre devait obtenir un consensus fort de la part de ses membres. Or, les commentaires que plusieurs ont transmis sur le forum de discussion ainsi que les résultats d'un sondage montrent une divergence d'opinions.

Activités de représentation

L'OAGQ était présent aux événements suivants :

- Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick, en janvier 2017 ;
- Conférence nationale des arpenteurs-géomètres à Ottawa, en mars 2017, en tant que coorganisateur ;
- Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres de la Colombie-Britannique, en avril 2017 ;
- Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres de Terre-Neuve, en mai 2017
- Colloque des dirigeants des ordres professionnel, du 30 août au 1^{er} septembre 2017.

Sophie Morin, a.-g.

Présidente





M. Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général
et secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Activités administratives

Élections 2017 au conseil d'administration de l'OAGQ

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais la responsabilité de pourvoir à 2 postes vacants au sein du conseil d'administration selon la procédure prévue au Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Québec et la région de Montréal.

Le 20 mars 2017, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au mercredi 5 avril 2017 à 17 heures.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était M. Pierre Tessier, a.-g.; monsieur Tessier n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu aucune candidature pour pourvoir ce poste. Conséquemment, et conformément à l'article 77 du Code des professions, ce poste d'administrateur devait être pourvu par un membre de l'Ordre nommé par ceux qui ont été élus membres du conseil d'administration.

Pour la région de Montréal, l'administratrice sortante était Mme Mylène Corbeil, a.-g.; madame Corbeil a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions

reçu qu'une seule candidature pour pourvoir ce poste, soit celle de Mme Corbeil, a.-g., de Montréal, qui a été déclarée élue sans opposition.

Par la suite, les membres du conseil d'administration avaient 2 postes d'administrateurs à pourvoir. L'un pour la région de Québec, conformément à l'article 77 du Code des professions, en l'absence de candidature aux élections du printemps, et l'autre pour la région de l'Ouest, conformément à l'article 79 du Code des professions, comme suite au départ de l'administrateur Denis Ayotte le 6 mars 2017.

Les membres de l'Ordre ayant leur domicile professionnel dans ces deux régions ont été sollicités, par courriel et poste régulière, pour présenter leur candidature. Au terme de cet exercice, 3 candidats ont présenté leur candidature pour la région de Québec et 2 l'ont fait pour la région de l'Ouest.

Le nouvel administrateur pour la région de Québec est M. Alain Lépine, arpenteur-géomètre de Québec. Monsieur Lépine a commencé son mandat de 4 ans à titre d'administrateur lors de la première réunion du conseil d'administration qui s'est tenue après l'assemblée générale annuelle le 29 septembre 2017.

Le nouvel administrateur pour la région de l'Ouest est M. Orlando Rodriguez, géomètre en géomatique de

Gatineau. Monsieur Rodriguez a commencé son mandat dès sa nomination pour la durée non écoulée du mandat de l'administrateur qu'il remplace, soit jusqu'à l'assemblée générale 2018.

Élections de la présidente de l'Ordre et des membres du comité exécutif

Élue le 15 juin 2016 par suffrage des administrateurs élus, la présidente, Mme Sophie Morin, a.g., a commencé son mandat d'un an le 24 septembre 2016 lors de la première réunion du conseil d'administration qui s'est tenue après l'assemblée générale annuelle qui était fixée le 23 septembre 2016. L'élection des membres du comité exécutif s'est faite à la même occasion.

Assemblée générale annuelle 2017

L'Ordre tenait sa 135^e assemblée générale annuelle le vendredi 29 septembre 2017 à Bromont.

Évolution du tableau des membres

Au 31 mars 2017, l'Ordre comptait 1059 membres comparativement à 1045 en 2016. La représentation féminine augmente légèrement avec 141 femmes pour 918 hommes. L'attrait de la profession se maintient, l'Ordre ayant accueilli encore cette année 32 nouveaux membres. Il est à noter, pour cette année, que 7 permis de géomètres ont été délivrés.

L'Ordre compte maintenant 24 géomètres parmi ses membres. Relativement à l'an dernier, les membres propriétaires, actionnaires ou associés sont en moins forte baisse, leur nombre passant de 382, en 2016, à 369 au 31 mars 2017. La proportion de salariés demeure stable alors que les catégories de membre retraité ou honoraire sont toujours en hausse, totalisant 25 membres de plus. La section « Renseignements généraux » présente de plus amples détails.

Contrôle de l'exercice illégal de la profession et de l'usurpation de titre

Au cours de l'exercice 2016-2017, sur la base d'information et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a ouvert 8 nouveaux dossiers d'enquête

et en a complété 4. À la fin de la période, 9 dossiers demeuraient actifs. Aucune poursuite pénale n'a été intentée au cours de la période d'exercice. On retrouve, dans la section « Renseignements généraux », un tableau détaillé des activités.

Activités et contrôle de la formation continue

Au cours de l'année 2016-2017, les membres ont pu assister à 7 formations organisées par l'Ordre. Au total, 21 heures de formation ont été offertes. Une mise à jour relativement au nouveau Code de procédure civile, les problématiques liées aux zones à contraintes et à risques en aménagement du territoire, l'inspection professionnelle en tant qu'outil de prévention au service de l'arpenteur-géomètre, ont fait partie du cursus de cette année. Un tableau détaillé des formations peut être consulté dans la section « Renseignements généraux ».

Conformément aux objectifs du plan triennal de formation continue, les formations données en salle dans les régions de plus forte densité de membres, ont toutes été diffusées en webdiffusion, permettant ainsi l'interaction directe avec le groupe en salle et le formateur pour les membres travaillant dans des régions plus éloignées. Elles sont également disponibles pour visionnement en ligne ultérieurement.

Remerciements

Je ne peux passer sous silence la contribution des arpenteurs-géomètres qui s'impliquent d'une manière ou d'une autre dans les affaires de l'Ordre. Que ce soit à titre de membre d'un comité permanent ou ad hoc, en rédigeant des articles dans la revue *Géomatique* ou en valorisant la profession auprès des jeunes lors de journées carrière, votre engagement est essentiel. L'accomplissement de la mission de l'Ordre est rendu possible grâce à vous. Merci!

Je tiens également à souligner l'excellent travail accompli par l'équipe de la permanence de l'Ordre, leur dévouement et leur professionnalisme tout au long de cette année. Enfin, j'adresse mes sincères remerciements aux membres du conseil d'administration pour leur apport significatif et essentiel au bon fonctionnement de l'Ordre ainsi que pour leur constante confiance.

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil d'administration de l'Ordre a tenu 8 réunions ordinaires et 3 réunions extraordinaires. Seules les principales résolutions qui ont été adoptées sont résumées dans ce rapport.

Dossiers relatifs aux admissions et à la délivrance de permis

- Approbation des questions des évaluations de la session 2016 donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre.
- Reconnaissance d'une équivalence de formation donnant accès à la profession.
- Autorisation de commencer un stage professionnel sans avoir obtenu d'équivalence de diplôme ou de la formation, sous conditions.
- Approbation des résultats des évaluations professionnelles de la session 2016.
- Détermination des exigences de formation complémentaire à la suite de l'analyse des recommandations du comité d'équivalence des diplômes et de la formation pour chaque candidat ayant déposé une demande à cet effet.
- Détermination des exigences d'évaluation pour l'admission à l'Ordre de chaque candidat ayant déposé une demande de permis d'exercice de géomètre.
- Approbation des recommandations relativement à la révision de résultats des évaluations professionnelles de candidats à la profession.
- Détermination des modalités et des échéanciers des évaluations professionnelles pour la session 2017.

- Approbation d'une proposition visant à inciter les arpenteurs-géomètres ayant 5 ans d'expérience minimum à agir comme mentors auprès de candidats aux évaluations professionnelles.
- Résolution d'ajout, au plan stratégique 2017-2021, d'un projet qui vise à améliorer les outils d'information dédiés aux candidats à la profession et les mécanismes de reconnaissance des compétences afin d'optimiser l'efficacité du processus d'admission.

Dossiers de collaboration externe

- Approbation d'appuyer les démarches de Géomètres professionnels du Canada et le contenu du document «Les arpenteurs-géomètres et les aéronefs sans pilote», préparé à l'intention de Transport Canada.
- Autorisation donnée au directeur général et secrétaire pour l'organisation d'un forum sur l'avenir du système de publicité foncière, en collaboration avec la Chambre des notaires du Québec et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, et approbation du budget afférent.
- Approbation des changements proposés au syllabus national du Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG).

Dossiers administratifs

- Approbation du plan stratégique 2017-2021.
- Approbation des embauches et nominations à divers postes:
 - Syndic adjoint pour l'exercice 2016-2017;
 - Syndics correspondants dans le cadre d'un dossier particulier;
 - Secrétaire de l'Ordre pour l'exercice 2016-2017;
 - Syndic de l'Ordre pour l'exercice 2016-2017;
 - Scrutateurs lors de l'élection des administrateurs du 8 mai 2017.
- Nomination de représentants de l'Ordre dans des instances externes:
 - Conseil interprofessionnel du Québec;
 - Conseil d'administration de l'Association GéoAlliance Canada.

- Approbation pour céder à Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ) les archives de la Corporation des arpenteurs-géomètres du Québec détenues par l'Ordre.
- Détermination des modalités d'élection lorsqu'un administrateur démissionne ou quitte ses fonctions au sein du comité exécutif en cours de mandat.
- Création d'un comité, constitué des membres du comité exécutif, auquel les pouvoirs prévus aux articles 45 à 45.3, 46.0.1, 48 à 52.1 et 55 à 55.3 du Code des professions sont délégués.

Dossiers relatifs aux comités statutaires et ad hoc

- Nomination des présidents, secrétaires et membres pour les divers postes à pourvoir dans les conseils, comités statutaires et comités ad hoc de l'Ordre.
- Création de comités ad hoc ayant le mandat de faire des recommandations au conseil d'administration :
 - Comité sur le changement du titre professionnel des arpenteurs-géomètres ;
 - Comité chargé d'analyser le projet de règlement modifiant le Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec ;
 - Comité ayant pour objectif de se joindre aux travaux du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports sur la problématique des zones à contraintes et à risques en aménagement.
- Approbation des recommandations du comité sur le changement de nom concernant la création d'un forum de discussion dans l'intranet de l'Ordre afin de permettre aux membres d'émettre leurs commentaires à ce sujet.
- Approbation de la recommandation du comité d'assurance sur la modification du libellé du contrat d'assurance en ajoutant l'article 1.9 définissant le mot « règlement ».
- Remplacement du nom du comité des sinistres et prévention par « comité des réclamations d'assurance responsabilité professionnelle ».

- Approbation des programmes d'inspection professionnelle pour l'exercice 2016-2017 et l'exercice 2017-2018.
- Résolution afin d'établir qu'un membre de l'Ordre ayant adhéré à la classe « Retraité » depuis plus de 5 ans ne peut être nommé pour siéger au sein du conseil de discipline.
- Approbation des recommandations visant à consolider les activités de prévention de l'Ordre telles que formulées par le comité ad hoc de prévention et résolution de voir à leur réalisation.

Dossiers relatifs aux finances

- Approbation indiquant que tous les membres ayant contribué à la cotisation supplémentaire pour la préparation du volume « Le droit foncier et l'arpenteur-géomètre » puissent recevoir un exemplaire gratuitement.
- Modification du taux horaire maximum versé par l'Ordre aux experts requis par le syndic.
- Approbation de budgets prévisionnels 2017-2018 :
 - Fonds d'exploitation ;
 - Fonds de formation continue ;
 - Fonds d'exploitation du fonds du régime d'assurance.
- Détermination de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, pour l'exercice financier 2017-2018, et des modalités de versement.
- Recommandation, à l'assemblée générale annuelle, d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs pour le programme de formation continue 2017-2018.
- Création d'un statut temporaire d'aidant naturel et détermination des modalités d'adhésion et des modalités financières afférentes.
- Détermination des dépenses remboursables relatives à la participation des administrateurs, du personnel de l'Ordre et des invités spéciaux au congrès de l'Ordre, septembre 2016.
- Détermination des frais relatifs aux évaluations professionnelles 2017.
- Approbation du plan d'optimisation du budget annuel pour la production la revue *Géomatique*.

- Résolutions concernant les assurances responsabilité de base et de rénovation cadastrale :
 - Maintien des facteurs de risque qui sont appliqués pour le calcul de la personnalisation de la contribution au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle;
 - Détermination des frais administratifs liés à la gestion de la contribution personnalisée pour l'exercice financier 2017-2018;
 - Approbation du renouvellement des polices et de l'assurance rénovation cadastrale.
- Détermination des honoraires minimums pour l'émission d'une copie conforme d'un document minuté.
- Révision des tarifs suggérés pour les services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général – janvier 2017.

Dossiers relatifs à la réglementation et à l'encadrement de la profession

- Assujettir les services fournis par les arpenteurs-géomètres au chapitre sur les marchés publics de l'ACI renouvelé pour les contrats visés (c.-à-d. au-dessus des seuils applicables).
- Autorisation donnée au syndic d'expédier une mise en demeure aux propriétaires du site « soumissionsarpenteurs.ca » et d'en informer les membres.
- Autorisation donnée à la direction des affaires

juridiques de modifier l'art. 18 du Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec afin de fixer à 15 ans la durée de conservation des documents qui constituent le greffe avant sa destruction.

- Approbation, de façon préliminaire, du projet de règlement modifiant le Règlement sur le greffe des membres de l'OAGQ.
- Suspension des travaux de modification réglementaire du projet de règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OAGQ, les changements apportés par le comité ne nécessitant aucune modification réglementaire et répondant à la volonté du CA.
- Approbation d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OAGQ.
- Autorisation, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle, de clore un dossier d'inspection dont l'ouverture avait été demandée par le CA.
- Autorisation d'organiser la formation « L'inspection professionnelle: un outil au service de l'arpenteur-géomètre » financée à même le fonds de prévention.
- Acceptation de nouveaux formulaires pour les stages de formation professionnelle.

Activités du comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre, qui est composé de 5 membres élus chaque année parmi les 14 membres du conseil d'administration, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le conseil d'administration et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité exécutif a tenu 9 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires. Seules les principales résolutions qui ont été adoptées sont résumées dans ce rapport.

Dossiers relatifs aux finances

- Renouvellement du bail des locaux du secrétariat de l'Ordre pour une durée de 5 ans, avec optimisation des espaces.
- Résolutions d'octroi de contrats:
 - Mandat incluant coordination générale, révision, rédaction, gestion des publicités de la revue *Géomatique* pour la période 2016-2017;
 - Mandat à une firme d'actuares pour revoir les facteurs de personnalisation;
 - Approbation de recommander une firme de CPA aux membres présents à l'AGA pour la vérification et la préparation des exercices financiers de l'Ordre pour les exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;
 - Autorisation accordée au directeur général pour signer un contrat avec une maison d'édition concernant l'édition et la publication du livre « Le droit foncier et l'arpenteur-géomètre ».
- Approbation des états financiers vérifiés pour l'exercice 2015-2016.
- Détermination des frais d'admission et des frais d'immatriculation 2017-2018.
- Recommandation, au conseil d'administration, d'approuver les budgets prévisionnels 2017-2018:
 - Fonds d'exploitation;
 - Fonds de formation continue;
 - Fonds d'exploitation du fonds du régime d'assurance.
- Recommandation au conseil d'administration d'approuver, pour l'exercice 2017-2018:
 - Proposition de cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2017-2018;
 - Proposition de cotisation supplémentaire des membres actifs pour financer le programme de formation continue.
- Autorisation de dépôt d'une avance additionnelle à l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario pour l'organisation du congrès conjoint 2017, les autres partenaires agissant conformément.

- Approbation de participation au Salon affaires municipales dans le cadre du Congrès annuel de la FQM et du budget afférent.
- Contribution à des bourses du Fonds Joncas pour des candidats intéressés par des études de 2^e ou de 3^e cycle en sciences géomatiques.

Dossiers relatifs aux admissions et à la délivrance de permis

- Acceptation des stages d'une durée d'un an pour des candidats, comme recommandé par le comité des stages de formation professionnelle.
- Appui aux recommandations du comité d'inspection professionnelle afin d'imposer un stage de perfectionnement à des membres.
- Recommandation, au conseil d'administration, de radier un membre du tableau de l'Ordre pour non-conformité de formation continue.

Dossiers relatifs à la formation continue

- Décisions à la suite des recommandations du comité de la formation continue obligatoire:
 - Demandes de dispense de formation continue;
 - Demandes d'accréditation de formateur;
 - Demandes de reconnaissance d'heures de formation pour la rédaction de textes scientifiques liés à la profession.
- Modification des règles de formation continue afin que les heures reconnues associées à la prestation de conférences ou de formations, à la rédaction d'articles et de livres destinés à un public de professionnels, soient reconnues à parité avec celles associées à un public d'arpenteurs-géomètres.

Luc St-Pierre, a.-g.

Directeur général et secrétaire de l'Ordre



**ACTIVITÉS RELATIVES
À LA FORMATION
ET À L'ADMISSION**



Mme Émilie Tremblay
Secrétaire du comité
de la formation

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le mandat du comité

Constitué en vertu des dispositions du Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Il est composé de 2 représentants de l'Ordre, de 2 représentants du Bureau de coopération interuniversitaire et d'un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le comité a pour fonctions :

- de revoir chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au conseil d'administration ;
- de donner son avis au conseil d'administration en regard de la qualité de la formation.

Les membres

- Mylène Corbeil, représentante de l'OAGQ
- Pierre Tessier, représentant de l'OAGQ
- Marc Gervais, Université Laval, représentant du Bureau de coopération interuniversitaire
- Francis Roy, Université Laval, représentant du Bureau de coopération interuniversitaire
- Maryse Champagne, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Mathieu Lavoie, représentant suppléant du ministère

de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

- **Secrétaire :** Émilie Tremblay, technicienne juridique OAGQ

Les activités

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité de la formation a tenu 2 réunions.

À l'occasion de ces réunions, il a été question de la mise en place, par le programme en sciences géomatiques de l'Université Laval, d'un plan de recommandations du doyen, afin d'établir un profil de compétences pour les candidats à la profession. Ce profil permettra de produire des examens mieux adaptés aux acquis des étudiants. Ce travail se fait en parallèle entre l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et l'Université Laval.

Il a également été question de la révision de la structure du stage de formation professionnelle effectuée par l'avocate de l'Ordre. Un projet concernant cette nouvelle structure a été présenté aux membres du conseil d'administration.



M. Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général
et secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Le mandat du comité

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Les membres

- Marc Gervais, a.-g., directeur du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval
- Pierre Giguère, a.-g., président du comité des examinateurs
- Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- Jean-Claude Tétreault, a.t.C., a.-g., MBA, directeur exécutif de l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada et registraire du Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG)
- Abéné Rissikatou, a.-g., a.t.C.
- Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Les activités

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le comité a tenu 3 réunions afin d'assurer un suivi des dossiers en cours et d'étudier les nouvelles demandes de reconnaissance de l'équivalence des diplômes ou de la formation.

Lors de ces réunions, 5 dossiers de demande ont été fermés. Au 31 mars 2017, 12 dossiers étaient toujours en suivi.

Données détaillées concernant la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis pour l'exercice 2016-2017

| Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec | | | | | |
|---|--------------------|-----------|---------------------|----------|---|
| | NOMBRE DE DEMANDES | | | | |
| LIEU DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME | Reçues | Acceptées | Acceptées en partie | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Hors du Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec | | | | | 0 |

| Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis | | | | | |
|---|--------------------|-----------|---------------------|----------|---|
| | NOMBRE DE DEMANDES | | | | |
| DEMANDES DE RECONNAISSANCE | Reçues | Acceptées | Acceptées en partie | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Au Québec | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Hors du Canada | 3 | 1 | 3* | 0 | 1 |

* L'une de ces demandes provient de l'exercice antérieur.

Note : Trois demandes reçues en 2016 ont été retirées par les demandeurs.

| Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise acceptées en partie et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre | | | |
|---|--------------------|-----------|----------------|
| | NOMBRE DE DEMANDES | | |
| FORMATION À ACQUÉRIR | Au Québec | Au Canada | Hors du Canada |
| Cours | 0 | 0 | 3 |
| Stage | 0 | 0 | 0 |
| Examen | 0 | 0 | 0 |
| Cours et stage | 0 | 0 | 0 |
| Stage et examen | 0 | 0 | 0 |
| Cours et examen | 0 | 0 | 0 |
| Autre | 0 | 0 | 0 |

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise
acceptées et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre**

| FORMATION À ACQUÉRIR | NOMBRE DE DEMANDES | | |
|---|--------------------|-----------|----------------|
| | Au Québec | Au Canada | Hors du Canada |
| Cours | 0 | 0 | 0 |
| Stage | 0 | 0 | 0 |
| Examen | 0 | 0 | 0 |
| Cours et stage | 0 | 0 | 0 |
| Stage et examen | 0 | 0 | 0 |
| Cours et examen | 0 | 0 | 0 |
| Autre | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise ne détenant pas un diplôme requis | | | 12 |

Par ailleurs, au cours de la période, l'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence au regard des autres conditions et modalités et n'a pas eu à rendre de décision sur de telles demandes reçues au cours d'années antérieures.

L'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.



Mme Hélène Julien, a.-g.
Présidente du comité des stages
de formation professionnelle

RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

20

Le mandat du comité

Le comité des stages de formation professionnelle a pour mandat de voir à l'application de certaines dispositions du Règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Entre autres, il valide les préalables lors des inscriptions au stage obligatoire, il reçoit les rapports des stagiaires et les évaluations produites par les maîtres de stage. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité exécutif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- Hélène Julien, a.-g., présidente
- Alexis Carrier-Ouellet, a.-g., secrétaire
- Normand Jean, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité s'est réuni à 14 reprises et a étudié en moyenne 10 dossiers par rencontre.

Au 31 mars 2017 :

| | |
|--------------------------------------|----|
| Candidats ayant terminé leur stage : | 38 |
| Candidats qui sont en stage : | 49 |

Les principaux objectifs du comité

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- Prendre connaissance des rapports de stage ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- Recommander l'acceptation du stage au comité exécutif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec;
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stage sur ledit règlement;
- Faire des recommandations au comité exécutif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

Après analyse, commentaires et vérifications des corrections lorsqu'il y avait lieu, le comité a approuvé le rapport final et les évaluations de 38 stagiaires.

La présidente du comité des stages et le président du comité des examinateurs ont rencontré, l'automne dernier, les étudiants de l'Université Laval afin de les informer sur les modalités concernant les stages de formation professionnelle et répondre aux questions s'y rattachant. Une vingtaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.

L'année dernière, M. Guillaume Thériault avait quitté temporairement le comité, car il était maître de stage. Malgré son intention de réintégrer le comité à la fin de son mandat de maître de stage, M. Thériault a décidé de ne pas renouveler son mandat.





M. Pierre Giguère, a.-g.
Président du comité
des examinateurs

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le mandat du comité

Composé de 6 arpenteurs-géomètres et d'un géomètre, le comité des examinateurs élabore les évaluations professionnelles d'admission à l'exercice de la profession. De plus, le comité assiste le conseil d'administration de l'Ordre sur les orientations à prendre sur les modalités et le processus d'admission. Le comité, épaulé de collaborateurs, voit également au bon déroulement des séances d'examens, à la correction de ces derniers, au processus de révision et au suivi de l'information avec les candidats.

Les membres

- Pierre Giguère, a.-g., président
- Simon Jean, a.-g. (en remplacement de Mylène Meunier)
- Mathieu Lambert, g.
- Richard Leclair, a.-g.
- Mylène Meunier, a.-g. (congé de maternité)
- Christian Murray, a.-g.
- Pascal Neveu, a.-g.

Les activités

| | |
|---------------|---|
| Avril 2016 | Réunion finale – conception des évaluations 2016 |
| Avril 2016 | Étude de l'évaluation écrite 2016 en docimologie |
| Avril 2016 | Présentation des évaluations 2016 au conseil d'administration de l'OAGQ |
| Mai 2016 | Tenue des évaluations donnant accès à la profession |
| Juin 2016 | Présentation du corrigé de l'évaluation écrite |
| Juin 2016 | Rapport d'évaluation des évaluations orales Intervention au conseil d'administration de l'OAGQ |
| Août 2016 | Étude des demandes de révision |
| Octobre 2016 | Rencontre des étudiants – Université Laval |
| Novembre 2016 | Préparation de l'examen 2017 Intervention au conseil d'administration de l'OAGQ |
| Décembre 2016 | Rencontre du conseil d'administration de l'OAGQ |
| Janvier 2017 | Rencontre préparatoire – mise à jour des grilles de vérification |
| Février 2017 | Acceptation des travaux pratiques des étudiants Rencontre du conseil étudiant Université Laval |
| Mars 2017 | Préparation de l'examen 2017 |

Évaluations d'admission 2016

Les évaluations d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre ont eu lieu les 24, 25 et 26 mai 2016. La séance d'évaluation écrite s'est déroulée au Pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval tandis que les examens oraux (déontologie, lois et règlements et travail pratique) se déroulaient à l'hôtel Clarion de Sainte-Foy. Le nombre d'inscriptions élevé au processus d'évaluation a demandé la collaboration de 30 arpenteurs-géomètres pour les sessions d'examens oraux en déontologie, lois et règlements et pour le travail pratique.

Statistiques de la session d'évaluations 2016

Inscriptions à l'examen : 89 candidats au permis d'arpenteur-géomètre
8 candidats au permis de géomètre

Sur les 47 candidats qui étaient finissants, 8 ont réussi l'ensemble des examens.

| | Évaluation foncière avec applications scientifiques | Travail pratique | Déontologie, lois et règlements |
|----------------------------|---|------------------|---------------------------------|
| Nombre de candidats | 76 | 46 | 60 |
| Moyenne | 46,1 | 65,4 | 80 |
| Succès | 18 | 31 | 57 |
| Échec | 57 | 3 + 12* | 3 |

* 12 candidats n'ont pas remis leur travail pratique

Lors du processus de révision et d'analyse des évaluations orales, nous avons reçu :

Demandes de révision pour l'évaluation écrite foncière : 3

Demandes d'analyse des résultats pour les évaluations orales : 4

Aucune demande de révision n'a permis de changer le statut d'échec à succès pour les candidats qui ont fait une demande.

La session d'examen 2016 était composée d'une évaluation écrite foncière avec applications scientifiques sur 100 points, une évaluation orale sur un travail pratique sur 100 points et une évaluation écrite indépendante sur la déontologie et les lois et règlements sur 100 points.



M. Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général
et secrétaire de l'Ordre

RAPPORT D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre contrôle l'accès à l'exercice de la profession. Ainsi, l'Ordre analyse les demandes qui lui sont adressées par toute personne qui désire obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre et l'informe des modalités de délivrance du permis. À titre de directeur général et secrétaire, j'assure l'application des dispositions du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, qui encadre la délivrance des permis par le conseil d'administration.

Les activités relatives à la délivrance des permis pour l'exercice 2016-2017

| Demandes de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux | | | | |
|--|--------------------|-----------|----------|--|
| | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
| | Reçues | Acceptées | Refusées | N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu | 0 | 0 | 0 | 0 |

Demandes de permis fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

| Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|---|--------------------|-----------|----------|--|
| | Reçues | Acceptées | Refusées | N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Au Québec | 32 | 32 | 0 | 0 |
| Ailleurs qu'au Québec | 0 | 0 | 0 | 0 |

Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

| Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|--|--------------------|-----------|----------|--|
| | Reçues | Acceptées | Refusées | N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Québec | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ailleurs qu'au Québec | 0 | 0 | 0 | 0 |

Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

| Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|--|--------------------|-----------|----------|--|
| | Reçues | Acceptées | Refusées | N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Québec | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ailleurs qu'au Québec | 0 | 0 | 0 | 0 |

Demandes de permis fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

| Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|--|--------------------|-----------|----------|--|
| | Reçues | Acceptées | Refusées | N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Québec | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ailleurs qu'au Québec | 0 | 0 | 0 | 0 |

L'Ordre a un règlement en vertu du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

L'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.



**ACTIVITÉS RELATIVES
À L'EXERCICE
DE LA PROFESSION**



M. Gilles Vanasse, a.-g.
Président du comité
d'inspection professionnelle

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le mandat du comité

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

Les membres

- Gilles Vanasse, a.-g., président
- Daniel Collin, a.-g., vice-président
- Alain Carrier, a.-g.
- Christian Couillard, a.-g.
- Élyane Tremblay, a.-g.
- Yves Tremblay, a.-g.

Les collaborateurs

- Steve Cloutier, a.-g., inspecteur/enquêteur
- Jacques Patenaude, a.-g., inspecteur/enquêteur
- Jean-Yves Tremblay, a.-g., inspecteur
- Francine Guay, secrétaire du comité

Programme général d'inspection 2016-2017

Résolution no 4159

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le programme d'inspection suivant pour l'année d'exercice 2016-2017 :

1. Inspecter tous les membres qui ouvrent une nouvelle étude ;
2. Inspecter tous les membres qui ont signé leur première minute et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection professionnelle ;
3. Effectuer les inspections demandées par le conseil d'administration ou le syndic ;
4. Inspecter tous les membres qui n'ont pas été inspectés depuis 6 ans ;
5. Effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du comité d'inspection professionnelle ;
6. Effectuer des inspections nécessaires de suivi concernant les arpenteurs-géomètres qui ont déjà été pris en défaut sur l'utilisation de la signature numérique ou sur la tenue de l'étude ;
7. Effectuer les inspections des membres oeuvrant ou ayant oeuvré à titre d'expert foncier en matière de rénovation cadastrale, nonobstant le délai de six ans décrit au point 4, ceci considérant l'échéance projetée pour 2021 du programme de rénovation cadastrale.

Les activités

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions. Le tableau suivant fait état des travaux réalisés durant cette période.

| Traitement des dossiers d'inspection professionnelle | |
|--|--------|
| | NOMBRE |
| Dossiers ouverts durant la période | 86 |
| Dossiers fermés durant la période | 74 |
| Questionnaires/formulaires transmis aux membres visés par une visite d'inspection* | 66 |
| Questionnaires/formulaires retournés au comité | 66 |
| Membres visités par les inspecteurs | 66 |
| Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite | 66 |
| Membres rencontrés par le comité d'inspection | 18 |
| Membres ayant fait l'objet d'une enquête et nombre de rapport d'enquête du comité | 0 |
| Recommandations du comité au conseil d'administration | 3 |
| Décisions du conseil d'administration approuvant les recommandations du comité | 3 |
| Membres ayant fait l'objet d'une information au syndic | 3 |
| Dossiers en suspens à la fin de l'exercice | 12 |

* Les questionnaires d'évaluation ne sont transmis qu'aux membres étant ciblés pour une visite d'inspection.

Principales problématiques observées par le comité d'inspection

- Respect de l'article 8 du Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation;
- Respect des articles 9.6 (concordances) et 9.13 (empiètements) du Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation;
- Tenue de dossiers : conservation du greffe en assurant une protection satisfaisante contre le feu, l'eau et le vol;
- Respect des articles 51 à 53 de la Loi sur les arpenteurs-géomètres concernant le contenu obligatoire des procès-verbaux d'abornement;
- Analyses foncières motivées à l'aide de plans de calcul et d'analyse foncière annotés et clairs pour un lecteur externe.



M. Réjean Gingras, a.-g.
Syndic de l'Ordre

RAPPORT DU SYNDIC

Le rôle du syndic

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au Code des professions, à la Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements de l'Ordre. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent aussi venir des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du conseil d'administration ou du comité exécutif. Le syndic peut également démarrer une enquête à la suite des informations qu'il a reçues.

Le bureau

- Réjean Gingras, a.-g., syndic
- Jacques Drainville, a.-g., syndic adjoint (temps plein)
- André Roy, a.-g., (1266), syndic adjoint (temps partiel)
- Jacques Sylvestre, a.-g., syndic adjoint (temps partiel)
- Anik Fortin-Doyon, avocate, procureure
- Catherine Bérubé, technicienne juridique
- France Robitaille, adjointe administrative

La conciliation des comptes

Il y a eu, cette année, 15 demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre, qui concernaient 15 arpenteurs-géomètres.

| Traitement des dossiers de conciliation des comptes | |
|---|--------|
| | NOMBRE |
| Demandes de conciliation reçues | 15 |
| Demandes rejetées (hors délai) | 0 |
| Dossiers fermés après conciliation d'un syndic | 6 |
| Dossiers acheminés pour arbitrage des comptes | 9 |

Les demandes d'enquête

Le bureau du syndic a reçu, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 146 demandes d'enquête. Les motifs justifiant le dépôt de ces demandes étaient principalement liés à des manquements au Code de déontologie des arpenteurs-géomètres.

| Traitement des demandes d'enquête | |
|--|------------|
| | NOMBRE |
| Dossiers antérieurs actifs au 1 ^{er} avril 2016 | 118 |
| Demandes d'enquêtes 2016-2017 - nombre de membres visés : 114 | 146 |
| Total de dossiers actifs au cours de l'année 2015-2016 | 264 |
| Dossiers fermés avec décision de ne pas porter plainte | 126 |
| - demandes d'enquête jugées non fondées | 75 |
| - par la conciliation du syndic | 8 |
| - par la transmission du dossier au comité d'inspection professionnelle (CIP) | 6 |
| - par la signature d'un engagement de l'arpenteur-géomètre concerné, par la demande d'enquête | 8 |
| - avec notification de recommandations par lettre | 14 |
| - avec lettre de blâme | 15 |
| Dossiers fermés avec décision de porter plainte au conseil de discipline | 2 |
| Total des dossiers fermés à la fin de la période | 128 |
| Dossiers actifs au 31 mars 2017 | 136 |





M. Jean Paquin, a.-g.
Président du
comité de révision

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé la tenue d'une enquête au syndic, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte à l'endroit d'un professionnel devant le conseil de discipline d'un ordre (art. 123.3 du Code des professions).

Les membres

- Jean Paquin, a.-g., président
- Pierre Grégoire, a.-g., (depuis le 31 août 2016)
- Paul Thibault, a.-g., (depuis le 10 février 2016)
- Céline Bélanger, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec (OPQ), membre suppléante
- Alain Simard, administrateur nommé par l'OPQ (depuis le 31 août 2016)

Secrétaire: Émilie Tremblay, technicienne juridique

Les activités

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 27 demandes d'avis ont été reçues par le comité de révision. De ces 27 demandes, une est demeurée en attente qu'un avis soit rendu. Une demande d'avis a été présentée hors délai et le dossier a été fermé.

Demande d'avis pour la période 2016-2017 selon la nature des plaintes

| | NOMBRE |
|----------------------------|--------|
| Certificat de localisation | 6 |
| Bornage | 4 |
| Piquetage | 6 |
| Implantation | 3 |
| Description technique | 0 |
| Servitude | 1 |
| Divers travaux d'arpentage | 7 |

Pendant la période de référence, le comité a tenu 5 réunions au cours desquelles 26 avis ont été rendus. Mentionnons qu'un de ces avis concernait une demande reçue lors de l'exercice 2015-2016. Le tableau qui suit présente un résumé des avis rendus selon leur nature.

Avis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Entérine la décision du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline | 25 |
| Recommande au syndic de faire un complément d'enquête | 1 |
| Recommande au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle | 0 |



Mme Émilie Tremblay
Secrétaire du conseil
de discipline

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le mandat du conseil

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi. Il impose la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Les membres

- Clément Arsenault, a.-g.
- Marc-André Carrier, a.-g.
- Richard Carrier, a.-g.
- Yves Cloutier, a.-g.
- Gaétan Groleau, a.-g.
- Yvon Létourneau, a.-g.
- Nathalie Massé, a.-g.
- Benoît Péloquin, a.-g.
- Michel Robitaille, a.-g.

Secrétaire : Émilie Tremblay, technicienne juridique

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles Règles de preuve et de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels (C-26, R. 8.1) en août 2015, 11 présidents ont été nommés afin de présider les auditions de l'ensemble des ordres professionnels au Québec. Le Bureau des présidents des conseils de discipline assigne un président différent pour chaque plainte disciplinaire.

Les activités

Au cours de la période d'exercice 2016-2017, le conseil a tenu 3 journées complètes et 4 demi-journées d'auditions. M^e Guy Giguère, M^e Pierre Sicotte et M^e Lyne Lavergne ont présidé les auditions. Par ailleurs, le conseil a rendu sa décision dans le cas de 4 dossiers concernant des plaintes déposées durant l'exercice antérieur. Les tableaux qui suivent détaillent la nature des infractions reprochées et les sanctions imposées, s'il y a lieu.

Plaintes reçues par le conseil en 2016-2017

| Nature des infractions reprochées | Nombre de plaintes déposées | |
|--|-----------------------------|--------------------------|
| | par le syndic | par toute autre personne |
| Article 3.02.05 du Code de déontologie, ou à défaut d'application de cette disposition, à l'article 59.2 du Code des professions | 1 | 0 |
| Articles 2.01, 3.01.04, 3.02.01, 3.02.03, 3.02.04, 3.02.05, 3.03.01, 3.03.04, 3.05.01, 3.05.02.01, 3.07.04 et 3.08.04 du Code de déontologie | 0 | 1 |
| Articles 3.02.01, 3.02.05, 3.03.01 et 4.01.01 o) du Code de déontologie, ou à défaut d'application de ces dispositions, à l'article 59.2 du Code des professions | 1 | 0 |

Décisions du conseil

| | Nb de dossiers |
|---|----------------|
| Autorisant le retrait de la plainte | 0 |
| Rejetant la plainte | 0 |
| Acquittant l'intimé | 0 |
| Déclarant l'intimé coupable | 2 |
| Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable | 0 |
| Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction | 2 |
| Imposant une sanction | 1 |
| Décision du conseil rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré | 2 |

Sanctions imposées par le conseil

| Nature de la sanction | Nb de chefs |
|-----------------------|-------------|
| Amendes | 9 |
| Paiement des débours | 3 |
| Réprimandes | 5 |
| Radiation | 0 |

Recommandations au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

| Selon la nature, s'il y a lieu | Nb de dossiers |
|---|----------------|
| Recommandations au conseil d'administration | 0 |
| Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations | 0 |

Tribunal des professions

| Selon la nature, s'il y a lieu | Nb de dossiers |
|--|----------------|
| Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portée en appel au Tribunal des professions | 0 |
| Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions | 0 |
| Décisions rendues par le Tribunal des professions | 0 |



M. Benoît Desroches, a.-g.
Président du conseil
d'arbitrage des comptes

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat du conseil

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

Les membres

- Benoît Desroches, a.-g., président
- Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- Réjean Archambault, a.-g.
- René Beaudoin, a.-g.

- Jean Godon, a.-g.
- Claude Lahaie, a.-g.
- Michel Picard, a.-g.
- Christian Tessier, a.-g.
- Denis Vaillancourt, a.-g.

Secrétaire : Émilie Tremblay, technicienne juridique

Les activités

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil d'arbitrage a tenu 2 audiences qui lui ont permis de prendre une décision finale sur 3 dossiers.

| Traitement des demandes d'arbitrage des comptes | | | | | | |
|---|-----------------------|--------------------------|-------------------|----------|----------|---|
| Dossiers susceptibles d'être traités en arbitrage des comptes transmis par le syndic en 2016-2017 | | | | | | 9 |
| Dossiers 2016-2017 fermés, sans poursuite de la procédure d'arbitrage | | | | | | 7 |
| Dossiers 2016-2017 acheminés pour traitement au conseil d'arbitrage | | | | | | 2 |
| Dossiers traités par le conseil d'arbitrage | | | | | | |
| | DEMANDES | | DÉCISIONS RENDUES | | | |
| | Reçues (2016-2017) | Entendues (2016-2017) | Maintenues | Réduites | Annulées | |
| Provenant de l'exercice 2016-2017 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| Provenant de l'exercice 2015-2016 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | |

* Trois demandes d'arbitrage de l'exercice 2014-2015 restent à être entendues. Elles relèvent d'une même opération de bornage et doivent être traitées conjointement. Le conseil d'arbitrage et les parties ont convenu de procéder après décision de la Cour supérieure au sujet du bornage puisque les honoraires de l'arpenteur-géomètre feront l'objet d'un débat devant cette cour.



M. François Houle, a.-g.
Président du comité
des réclamations de
l'assurance responsabilité
professionnelle

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉCLAMATIONS DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le mandat du comité

Le mandat du comité des réclamations a été défini par la résolution no B-01-8028 et a pour objet :

- de constituer un dossier et de rassembler des données relativement à tout sinistre ;
- de faire toute recommandation générale au conseil d'administration sur l'observance du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres ;
- d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.

Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le conseil d'administration.

Les membres

- François Houle, a.-g., président (Montréal)
- Gilles Bellemare, a.-g. (Québec)
- Marcel Cadoret, a.-g. (Côte-Nord)
- Steve Cloutier, a.-g. (DAGQ-Inspecteur-enquêteur)
- Marc Gravel, a.-g. (Québec)
- Hugues Lefrançois, a.-g. (Québec)
- Rock Mathieu, a.-g. (Montérégie)
- Bruno Tremblay, a.-g. (Saguenay)

L'assureur La Capitale

- Chantal Boulay, experte en sinistre
- Sylvie Laurendeau, directrice de comptes
- Hélène Rousseau, directrice en responsabilité, responsabilité professionnelle et risques spéciaux
- Paule St-Pierre, directrice à l'indemnisation

Les activités

Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le comité des réclamations a tenu 3 réunions, soit les 10 juin 2016, 3 novembre 2016 ainsi que le 9 février 2017.

Au 31 mars 2017, le bilan statistique pour cette année concernant les programmes d'assurance s'établit de la façon suivante : pour le programme de base, 79 dossiers de réclamation ont été ouverts. De ce nombre, 16 sont maintenant fermés. Pour le programme de rénovation cadastrale, on compte 4 dossiers ouverts durant la même période, dont aucun n'a été fermé.

Les tableaux suivants présentent les nombres et les montants de réclamation et les montants selon le type de mandat, puis selon la région pour le programme de base.

Réclamations selon le type de mandat (programme de base) *

| MANDAT | % DES RÉCLAMATIONS | % DES SINISTRES ENCOURUS |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Autres | 5,1 | 5,7 |
| Arpentage de construction | 0,0 | 0,0 |
| Bornage | 2,6 | 2,9 |
| Certificat de localisation | 53,8 | 45,6 |
| Description technique | 1,3 | 1,4 |
| Implantation | 16,7 | 23,7 |
| Nivellement | 0,0 | 0,0 |
| Opération cadastrale | 6,4 | 1,5 |
| Piquetage | 11,5 | 7,7 |
| Plan de propriété | 2,6 | 11,6 |
| Plan photogrammétrique | 0,0 | 0,0 |
| Plan topographique | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 100,0 % | 100,0 % |

* Données statistiques compilées par l'assureur.

Ainsi, le nombre de réclamations relatives au certificat de localisation et aux implantations constitue 55 des 78 réclamations, soit près de 70 % de celles-ci. Les montants des sinistres encourus pour ces mandats comptent également pour environ 70 % du total des montants. Dans le cas d'un dossier fermé, le sinistre encouru constitue la somme des indemnités payées et des frais de règlement, soustraite du recouvrement de franchise. Dans le cas d'un dossier en cours (ouvert), le sinistre encouru constitue la somme totale des frais de règlement et des réserves prévues au dossier.

Comme l'illustre le tableau, le certificat de localisation enregistre une proportion importante des montants encourus pour cette année, soit 53,8 %, avec une proportion de 45,6 % des réclamations. Tout comme l'année dernière, pour ce type de mandat, le comité remarque un nombre important de réclamations en lien avec l'omission ou le manque relatif aux dispositions réglementaires municipales, notamment en ce qui a trait aux propriétés riveraines et aux zones à risques et, aussi, à l'égard d'un manque ou d'une omission relativement aux servitudes.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tableau des membres

Au 31 mars 2017, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 1059 membres, dont 918 hommes et 141 femmes. La répartition des permis se déclinait en 1035 arpenteurs-géomètres et 24 géomètres.

| Évolution de l'effectif 2016-2017 | |
|--|-------------|
| Membres au 31 mars 2016 | 1045 |
| • Permis d'arpenteur-géomètre | 1028 |
| • Permis de géomètre | 17 |
| Nouveaux membres | 32 |
| • Permis d'arpenteur-géomètre | 25 |
| • Permis de géomètre | 7 |
| Réinscriptions au Tableau (total) | 48 |
| Permis révoqués : | |
| • Radiations (non-paiement cotisation) | (47) |
| • Radiations (cause disciplinaire) | (1) |
| Démissions | (15) |
| Décès | (3) |
| Membres 31 mars 2017 | 1059 |
| • Permis d'arpenteur-géomètre | 1035 |
| • Permis de géomètre | 24 |

Pour l'année 2016-2017, nous avons eu une suspension temporaire de permis. Outre ses permis d'arpenteur-géomètre et de géomètre, l'Ordre ne délivre aucun autre type de permis, qu'il soit temporaire ou non.

| Répartition régionale des membres au 31 mars 2017 | |
|---|-----|
| Capitale-Nationale (03) | 265 |
| Montérégie (16) | 143 |
| Montréal (06) | 110 |
| Laurentides (15) | 83 |
| Chaudière-Appalaches (12) | 71 |
| Lanaudière (14) | 55 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) | 41 |
| Estrie (05) | 39 |
| Mauricie (04) | 39 |
| Outaouais (07) | 41 |
| Bas-Saint-Laurent (01) | 36 |
| Laval (13) | 26 |
| Abitibi-Témiscamingue (08) | 26 |
| Centre-du-Québec (17) | 26 |
| Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (11) | 23 |
| Côte-Nord (09) | 14 |
| Nord-du-Québec (10) | 2 |
| Hors Québec (Ottawa) | 11 |
| Hors Québec | 8 |

| Immatriculation | |
|--|------------|
| | Nombre |
| Dossiers actifs au 31 mars 2016 | 160 |
| Dossiers ouverts | 61 |
| Dossiers fermés – inscription au Tableau | (32) |
| Dossiers actifs au 31 mars 2017 | 189 |

**Répartition des membres selon les classes établies aux fins de cotisation
pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017**

| CATÉGORIE DE MEMBRES | NOMBRE DE MEMBRES | COTISATION RÉGULIÈRE | COTISATION SUPPLÉMENTAIRE POUR FORMATION CONTINUE |
|---|-------------------|----------------------|---|
| Arpenteur-géomètre propriétaire, actionnaire au sens du Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société ou associé d'une firme d'arpentage ou de géomatique | 369 | 2 704,00 \$ | 300,00 \$ |
| Géomètre propriétaire, actionnaire au sens du Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société ou associé d'une firme d'arpentage ou de géomatique | 4 | 1 352,00 \$ | 300,00 \$ |
| Arpenteur-géomètre salarié | 459 | 1 352,00 \$ | 300,00 \$ |
| Géomètre salarié | 17 | 676,00 \$ | 300,00 \$ |
| Enseignant ou professeur | 7 | 451,00 \$ | 300,00 \$ |
| Hors Québec (statut particulier) | 8 | 451,00 \$ | 300,00 \$ |
| Membre retraité disposant de revenus d'emploi | 33 | 226,00 \$ | -- |
| Membre retraité ne disposant pas de revenus d'emploi | 109 | 50,00 \$ | -- |
| Membre honoraire | 53 | 0,00 \$ | -- |

La cotisation régulière et la cotisation supplémentaire pour formation continue sont payables en deux versements, soit le 1^{er} avril 2016 et le 1^{er} août 2016.

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession

| | MONTANT |
|--|-----------|
| Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec | 500,00 \$ |
| Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec | 500,00 \$ |
| Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec | 500,00 \$ |
| Délivrance d'un permis | 75,00 \$ |
| Délivrance d'un permis restrictif de géomètre | 75,00 \$ |
| Délivrance d'un permis temporaire | 75,00 \$ |
| Délivrance d'un permis restrictif de géomètre temporaire | 75,00 \$ |
| Délivrance d'un permis spécial | 75,00 \$ |
| Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme | 75,00 \$ |
| Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation | 75,00 \$ |
| Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec | 75,00 \$ |

Exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société

L'arpenteur-géomètre peut exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du Code des professions (chapitre C-26), seul ou avec un ou des membres d'un ordre professionnel régi par le Code des professions.

Au 31 mars 2017, 323 arpenteurs-géomètres exerçaient la profession au sein d'une société par actions alors que 25 exerçaient la profession au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

À l'exception des membres qui sont à l'emploi exclusif d'une municipalité, d'une société d'État ou d'un gouvernement provincial ou fédéral (186 membres), tous les membres de l'Ordre adhèrent au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle, sans distinction pour les classes de membres ou les statuts (873 membres).

La garantie par sinistre et par assuré est de 1 000 000 \$, sans limites pour l'ensemble des sinistres. L'Ordre ne détient pas de fonds d'indemnisation.

Contrôle de l'exercice illégal de la profession et de l'usurpation de titre

Le tableau ci-après détaille les activités de l'exercice 2016-2017.

| Dossiers d'enquête | NOMBRE | |
|--|---------------------|-----------------------------|
| Dossiers antérieurs actifs au 1^{er} avril 2016 | 5 | |
| Dossiers d'enquête ouverts 2016-2017 | 8 | |
| Dossiers actifs au 31 mars 2017 | 9 | |
| Enquêtes complétées | | |
| - portant sur l'exercice illégal | 3 | |
| - portant sur l'usurpation de titre | 0 | |
| - portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre | 1 | |
| Poursuites pénales intentées | | |
| - portant sur l'exercice illégal | 0 | |
| - portant sur l'usurpation de titre | 0 | |
| - portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre | 0 | |
| Jugements rendus | NOMBRE | |
| | Acquittant l'intimé | Déclarant l'intimé coupable |
| - portant sur l'exercice illégal | 0 | 0 |
| - portant sur l'usurpation de titre | 0 | 0 |
| - portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre | 0 | 0 |
| Montant total des amendes imposées | -\$ | -\$ |

Formation continue

Lors de l'exercice 2016-2017, l'Ordre a organisé, pour ses membres, 7 formations facultatives. Conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, les membres sont tenus d'accumuler 36 heures de formation continue par période de référence de 3 ans. La présente période s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017. De plus, le conseil d'administration peut déterminer, s'il y a lieu, une obligation de participation de tous les membres ou de certains d'entre eux à une formation spécifique. L'exercice 2016-2017 ne comportait aucune obligation de ce type.

| Formations offertes par l'Ordre en 2016-2017 | | | |
|---|----------|-----------------|----------------------------|
| FORMATION | DATE | NOMBRE D'HEURES | NB DE MEMBRES PARTICIPANTS |
| Le nouveau Code de procédure civile En ligne | 18-04-16 | 1 | nd |
| La gestion des greffes numériques Midi-Webinaire | 16-06-16 | 1 | nd |
| L'évolution du morcellement territorial et de l'administration foncière au Québec Sainte-Anne de Beaupré (Congrès OAGQ) | 23-09-16 | 3 | 421 |
| En ligne | 14-11-16 | 3 | nd |
| Vitrines technologiques (logiciels spécialisés) Sainte-Anne de Beaupré (Congrès OAGQ) | 23-09-16 | 3 | 46 |
| | | | Total : 467 |
| Art. 55 Loi a.-g. / Art. 5,6,12,13 / Règlementation - piquetage, implantation, copropriété / Secret professionnel - devoir de confidentialité, devoir de discrétion Midi-Webinaire | 13-10-16 | 1 | 321 |
| En ligne | 06-12-16 | 1 | nd |
| | | | Total : 321 |
| Aménagement du territoire : zones à contraintes et à risques Laval | 24-11-16 | 6 | 89 |
| Longueuil | 25-11-16 | 6 | 65 |
| Drummondville | 02-12-16 | 6 | 74 |
| Québec | 12-12-16 | 6 | 77 |
| Québec | 13-12-16 | 6 | 87 |
| Webinaire | 13-12-16 | 6 | 190 |
| En ligne | 24-01-17 | 6 | nd |
| | | | Total : 582 |
| L'inspection professionnelle : un outil de prévention au service de l'arpenteur-géomètre Gatineau | 14-03-17 | 6 | 30 |
| Laval | 15-03-17 | 6 | 56 |
| Longueuil | 17-03-17 | 6 | 68 |
| Québec | 21-03-17 | 6 | 63 |
| Webinaire | 21-03-17 | 6 | 198 |
| Rimouski | 23-03-17 | 6 | 22 |
| Québec | 29-03-17 | 6 | 81 |
| En ligne | 03-05-17 | 6 | nd |
| | | | Total : 518 |
| Au total, 21 heures de formation ont été offertes en 2016-2017 | | | |
| Sanctions liées à la formation continue (exercice 2016-2017) | | | |
| Un membre a été radié du Tableau de l'Ordre en raison de son défaut d'obtenir les points requis de formation continue obligatoires pour les périodes de référence 2010-2012 et 2012-2014, et ce, comme prévu à l'article 17 du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. | | | |



ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017
Accompagnés du rapport des vérificateurs

**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2017

| | Pages |
|--|--------|
| RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE | 1 |
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 2 et 3 |
| ÉTATS FINANCIERS | |
| Résultats | 4 |
| Évolution des soldes de fonds | 5 |
| Flux de trésorerie | 6 |
| Bilan | 7 et 8 |
| Notes complémentaires | 9 à 15 |
| ANNEXES | |
| A - Détails des produits | 16 |
| B - Détails des frais administratifs | 17 |
| C - Charges des comités | 18 |



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
À l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction de l'Ordre est responsable de la conception, de l'implantation et du maintien d'un système de contrôle interne approprié pour assurer la prévention et la détection des fraudes, la fiabilité des données financières et la protection des biens de l'Ordre, ainsi que de l'établissement des états financiers et de la fidélité de l'image donnée par ces derniers.


Les états financiers ont été audités par les auditeurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

La présidente du Conseil,



Sophie Morin

Directeur général et secrétaire,



Luc St-Pierre



Comptables professionnels agréés | Société en nom collectif

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Denis Villeneuve

Comptables professionnels agréés
Société en nom collectif¹

Québec, Québec
Le 14 juin 2017

¹ Par Denis Villeneuve, CPA auditeur, CA

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

| | 2017 | | 2016 | | 2016 | | | | | |
|---|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------|---------------------------------|-----------------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|
| | Total | | Total | | Total | | | | | |
| | Fonds d'administration générale | | | | Fonds du régime d'assurance | | | | | |
| | Fonds d'exploitation | Fonds de formation continue | Fonds du précis de droit | Total | Fonds d'exploitation | Fonds de stabilisation des primes | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | | | | |
| | | | | | Fonds de formation et recherche | Total | | | | |
| | | | | | \$ | \$ | | | | |
| PRODUITS * | 1 822 983 | 264 013 | 5 100 | 2 092 096 | 1 797 893 | 9 163 | 10 000 | 1 827 344 | 3 919 440 | 3 792 733 |
| CHARGES | | | | | | | | | | |
| Frais administratifs * | 695 794 | 143 681 | 100 385 | 939 860 | 1 978 500 | | | 1 978 500 | 2 918 360 | 2 799 223 |
| Comités * | 1 098 125 | | | 1 098 125 | | | | | 1 098 125 | 1 040 498 |
| Contribution au conseil interprofessionnel | 10 314 | | | 10 314 | | | | | 10 314 | 9 923 |
| | 1 804 233 | 143 681 | 100 385 | 2 048 299 | 1 978 500 | | | 1 978 500 | 4 026 799 | 3 849 644 |
| | 18 750 | 120 332 | (95 285) | 43 797 | (180 607) | 9 163 | 10 000 | (151 156) | (107 359) | (56 911) |
| AUTRES ACTIVITÉS | | | | | | | | | | |
| Produits | 7 007 | | | 7 007 | | | | | 7 007 | 6 522 |
| Publications | 138 832 | | | 138 832 | | | | | 138 832 | 152 720 |
| Congrès annuel | 145 839 | | | 145 839 | | | | | 145 839 | 159 242 |
| Charges | 5 744 | | | 5 744 | | | | | 5 744 | 6 075 |
| Publications | 143 648 | | | 143 648 | | | | | 143 648 | 152 194 |
| Congrès annuel | 149 392 | | | 149 392 | | | | | 149 392 | 158 269 |
| | (3 553) | | | (3 553) | | | | | (3 553) | 973 |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 15 197 | 120 332 | (95 285) | 40 244 | (180 607) | 9 163 | 10 000 | (151 156) | (110 912) | (55 938) |

* Postes dont la composition figure en annexe



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

| | Fonds d'administration générale | | | | | | | | | | Fonds du régime d'assurance | | 2017 | | 2016 | |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---|-------------------|-------------|---------------------------------------|---|---------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|------|--|
| | Investi en immo- bilisations \$ | Affecté à la formation continue \$ | Affecté au précis de droit \$ | Affecté à la promotion de la profession \$ | Non affecté \$ | Total \$ | Investi en immo- bilisations \$ | Fonds de stabilisation des primes \$ | Fonds de prévention \$ | Fonds de formation et recherche \$ | Non affecté \$ | Total \$ | Total \$ | Total \$ | | |
| SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 45 242 | (23 330) | 168 094 | 23 686 | 672 477 | 886 169 | 1 163 | 500 000 | 470 704 | 181 557 | 1 153 424 | 2 039 593 | 2 095 531 | | | |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (14 651) | 120 632 | (95 285) | | 29 548 | 40 244 | (348) | 9 163 | 10 288 | (180 259) | (151 156) | (110 912) | (65 938) | | | |
| Virements interfonds (note 3) | | | (72 809) | 72 809 | | | | (9 163) | (29 043) | (1 794) | 40 000 | | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels | 18 360 | | | | (18 360) | | | | | | | | | | | |
| SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE | 48 951 | 97 302 | 96 495 | 683 665 | 926 413 | 815 | 500 000 | 451 949 | 8 206 | 41 298 | 1 002 268 | 1 928 681 | 2 039 593 | | | |

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
 FLUX DE TRÉSORERIE
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|-------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Insuffisance des produits sur les charges | | (55 938) |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 10 664 | 10 523 |
| Amortissement des actifs incorporels | 4 335 | 6 193 |
| Gain sur la cession de placements | (4 639) | |
| Variation de la juste valeur de placements | (19 078) | |
| Perte sur la cession d'immobilisations corporelles | | 550 |
| Intérêts et dividendes réinvestis | (54 656) | (20 386) |
| | (174 286) | (59 058) |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement (note 5) | 589 457 | 193 630 |
| | 415 171 | 134 572 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (18 111) | (2 180) |
| Acquisition d'actif incorporel | (249) | |
| Acquisition d'un certificat de placement garanti | (100 000) | (700 000) |
| Encaissement d'un certificat de placement garanti | 800 000 | |
| Acquisition d'un placement – Fonds d'administration générale | (1 044 581) | |
| Produit de la cession d'un placement – Fonds d'administration générale | 55 766 | |
| Encaissement d'un placement – Fonds du régime d'assurance | 120 000 | 112 278 |
| | (187 175) | (589 902) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 227 996 | (455 330) |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 651 486 | 1 106 816 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE | 879 482 | 651 486 |


La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

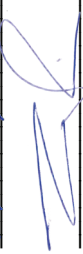
ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------------------------|--------------------------------|
| | Fonds d'administration générale \$ | Fonds du régime d'assurance \$ |
| | Total \$ | Total \$ |
| ACTIF | | |
| À COURT TERME | | |
| Encaisse | 826 871 | 52 611 |
| Certificat de placement garanti | | 879 482 |
| Comptes clients et autres créances (note 6) | 63 742 | 28 602 |
| Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêts | 710 | |
| Somme à recevoir du Fonds du régime d'assurance, sans intérêts | 8 292 | 8 292 |
| Stocks | 33 435 | 33 435 |
| Frais payés d'avance (note 7) | | |
| TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME | 933 050 | 1 013 553 |
| PLACEMENTS (note 8) | 1 047 737 | 1 999 686 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9) | 38 938 | 464 |
| ACTIFS INCORPORELS (note 10) | 10 013 | 351 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 2 029 738 | 3 063 005 |
| | 1 033 977 | 2 585 623 |

Pour le comité exécutif

 _____, administratrice

 _____, administrateur

| | 2017 | | 2016 | |
|---|------------------------------------|--------------------------------|------------------|------------------|
| | Fonds d'administration générale \$ | Fonds du régime d'assurance \$ | Total \$ | Total \$ |
| PASSIF | | | | |
| À COURT TERME | | | | |
| Créditeurs (note 11) | 343 331 | 13 216 | 356 547 | 243 716 |
| Somme à payer au Fonds d'administration générale, sans intérêts | | 710 | | |
| Produits reportés (note 12) | 759 994 | 17 783 | 777 777 | 302 314 |
| TOTAL DU PASSIF | 1 103 325 | 31 709 | 1 134 324 | 546 030 |
| SOLDES DE FONDS | | | | |
| FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE | | | | |
| Investi en immobilisations | 48 951 | | 48 951 | 45 242 |
| Affecté à la formation continue | 97 302 | | 97 302 | (23 330) |
| Affecté au précis de droit | | | | 168 094 |
| Affecté à la promotion de la profession | 96 495 | | 96 495 | 23 686 |
| Non affecté | 683 665 | | 683 665 | 672 477 |
| | 926 413 | | 926 413 | 886 169 |
| FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE | | | | |
| Investi en immobilisations | | 815 | 815 | 1 163 |
| Fonds de stabilisation des primes | | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| Fonds de prévention | | 451 949 | 451 949 | 470 704 |
| Fonds de formation et recherche | | 8 206 | 8 206 | |
| Non affecté | | 41 298 | 41 298 | 181 557 |
| | | 1 002 268 | 1 002 268 | 1 153 424 |
| TOTAL DES SOLDES DE FONDS | 926 413 | 1 002 268 | 1 928 681 | 2 039 593 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS | 2 029 738 | 1 033 977 | 3 063 005 | 2 585 623 |
| ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 14) | | | | |

31 MARS 2017

1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépiage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds affectés

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds de précés de droit

En 2008, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de financer le projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec ». Les produits et les charges sont présentés dans le fonds de précés de droit.

Fonds de promotion de la profession

Le fonds de promotion de la profession est utilisé pour financer des activités en lien avec la promotion de la profession.

Fonds du régime d'assurance

Fonds d'exploitation

Ce fonds, mis sur pied le 1^{er} février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de primes et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds est généré à même les surplus d'opérations d'assurance, les intérêts et les dépôts de l'Ordre et a pour but de garantir la stabilité des primes futures.

L'Ordre s'est engagé à constituer et à maintenir au fonds de stabilisation des primes une somme de 500 000 \$.

Fonds de prévention

Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Il est de plus constitué des intérêts payés sur le fonds de stabilisation lorsque celui-ci atteint la somme de 500 000 \$ et des sommes pouvant être versées par l'Ordre en regard des objectifs du programme, et ceci, avec le consentement et l'approbation du gestionnaire du fonds.

Fonds de formation et recherche

Ce fonds est généré à même le versement annuel du soutien en formation et recherche offert par le gestionnaire du fonds du régime d'assurance. Les charges afférentes sont présentées dans ce fonds.

Fonds d'administration générale investi en immobilisations et fonds du régime d'assurance investi en immobilisations

L'Ordre a décidé de grever d'une affectation interne le montant des fonds investis en immobilisations.

Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les produits grevés d'affectations sont constatés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les produits qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés dans le fonds d'exploitation.

Les cotisations et primes d'assurances sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges de fonctionnement prévues au budget sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et charges sociales : selon le temps consacré à une fonction;

Frais généraux : selon la consommation estimée attribuable à la fonction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes clients et autres créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs. Les éléments d'actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des placements.

Coûts de transactions

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transactions directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas constatés dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

Mobilier de bureau - 20 %

Matériel informatique - 30 %

Matériel promotionnel - 20 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 30 %.

3. VIREMENTS INTERFONDS

Les revenus d'intérêts réalisés sur le fonds de stabilisation des primes sont transférés au fonds de prévention lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint une somme de 500 000 \$, tel que prévu à la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle entre l'Ordre et La Capitale Assurances Générales Inc.

Au cours de la période, le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de transférer une somme de 120 000 \$ du fonds de prévention vers le fonds du régime d'assurance non affecté afin de réduire la contribution totale des membres assurés au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle.

Un montant de 80 000 \$ a été transféré du fonds du régime d'assurance non affecté vers le nouveau fonds de formation et recherche correspondant aux sommes reçues depuis 2008-2009 à titre de soutien pour la formation et la recherche du gestionnaire du fonds d'assurance. Les dépenses au montant de 81 794 \$ en lien avec la formation et la recherche réalisées depuis 2008-2009 ont été transférées du fonds de prévention vers le fonds de formation et recherche.

Le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de transférer le solde du fonds affecté au précis de droit au montant de 72 809 \$ au fonds affecté à la promotion de la profession.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2017

4. VENTILATION DES CHARGES

Charges de fonctionnement

Un montant de charge de salaires et services externes et de frais généraux de 788 262 \$ (728 350 \$ en 2016) a été ventilé. Les charges ventilées sont les suivantes :

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|----------------|----------------|
| Loyer | 71 887 | 70 327 |
| Papeterie, impression et autres dépenses de bureau | 45 564 | 45 099 |
| Salaires et charges sociales | 661 215 | 603 650 |
| Télécommunications | 9 596 | 9 274 |
| | 788 262 | 728 350 |

La répartition en 2017 est la suivante :

| | Formation continue \$ | Discipline \$ | Inspection professionnelle \$ | Exercice illégal \$ | Syndic \$ | Revenues \$ | Assurances \$ |
|---|-----------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Loyer | 6 433 | 7 161 | 11 916 | 2 909 | 37 650 | 2 797 | 3 021 |
| Papeterie, impression et autres dépenses de bureau | 4 078 | 4 539 | 7 552 | 1 844 | 23 863 | 1 773 | 1 915 |
| Salaires et charges sociales | 72 595 | 64 930 | 102 645 | 27 400 | 347 030 | 18 515 | 28 100 |
| Télécommunications | 859 | 956 | 1 591 | 388 | 5 026 | 373 | 403 |
| | 83 965 | 77 586 | 123 704 | 32 541 | 413 569 | 23 458 | 33 439 |

5. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Comptes clients et autres créances | (11 419) | (13 892) |
| Somme à recevoir du Fonds Joncas | 7 953 | 7 268 |
| Stocks | (770) | 1 751 |
| Frais payés d'avance | 5 399 | (11 071) |
| Créditeurs | 112 831 | 56 432 |
| Produits reportés | 475 463 | 153 142 |
| | 589 457 | 193 630 |

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2017

6. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Fonds d'administration générale

Membres
Provision pour dépréciation

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|------------------|--------------------|
| | 37 688 | 92 735 (25 802) |
| | 37 688 26 054 | 66 933 |
| | 63 742 | 66 933 |

Somme à recevoir de l'Association des arpenteurs des terres du Canada

Fonds du régime d'assurance

Subventions à recevoir
Ajustement des primes d'assurances 2016-2017 à recevoir

| | | |
|--|--------|--------|
| | 10 000 | 10 000 |
| | 18 602 | 3 992 |
| | 28 602 | 13 992 |
| | 92 344 | 80 925 |

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Fonds d'administration générale

Assurances
Congrès
Autres

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|------------|------------|
| | 5 706 | 5 544 |
| | 8 480 | 24 104 |
| | 19 249 | 9 186 |
| | 33 435 | 38 834 |



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

8. PLACEMENTS

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|------------|------------|
| Fonds d'administration générale | 805 865 | |
| Liquidités et titres à revenu fixe, à la juste valeur (coût de 813 694 \$) | 241 872 | |
| Actions, à la juste valeur (coût de 214 965 \$) | 1 047 737 | |
| Fonds du régime d'assurance | | |
| Fonds - La Capitale, taux des obligations du Canada augmenté de 1 % jusqu'au 31 mars 2018 | 951 949 | 1 052 498 |
| | 1 999 686 | 1 052 498 |

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|--|---------|-------------------------|------------------------|
| | \$ | \$ | 2017 \$ |
| Fonds d'administration générale | | | |
| Bibliothèque | 2 887 | 2 887 | |
| Mobilier de bureau | 177 022 | 164 768 | 12 254 |
| Matériel informatique | 55 640 | 29 561 | 26 079 |
| Matériel promotionnel | 14 074 | 13 469 | 605 |
| | 249 623 | 210 685 | 38 938 |
| Fonds du régime d'assurance | | | |
| Matériel informatique | 1 778 | 1 314 | 464 |
| | 251 401 | 211 999 | 39 402 |
| | | | 31 293 |
| | | | 662 |
| | | | 31 955 |

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 31 MARS 2017

10. ACTIFS INCORPORELS

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | |
|---|--------|-------------------------|------------------------|--------|
| | | | 2017 | 2016 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Fonds d'administration générale Logiciels | 42 337 | 32 324 | 10 013 | 13 949 |
| Fonds du régime d'assurance Logiciels | 3 500 | 3 149 | 351 | 501 |
| | 45 837 | 35 473 | 10 364 | 14 450 |

11. CRÉDITEURS

| | | |
|--|---------|---------|
| Fonds d'administration générale Fournisseurs et frais courus Sommes à remettre à l'État | 2017 | 2016 |
| | \$ | \$ |
| | 195 266 | 210 153 |
| | 148 065 | 4 490 |
| | 343 331 | 214 643 |
| Fonds du régime d'assurance Fournisseurs et frais courus | 13 216 | 29 073 |
| | 356 547 | 243 716 |

12. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations et primes d'assurances afférentes à l'exercice subséquent.

13. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à treize de ses employés une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2017 est de 29 984 \$ (26 409 \$ en 2016).

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Conformément à un contrat de location-exploitation expirant en avril 2022, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel s'élève à 96 108 \$, incluant une quote-part de certaines charges d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer total à payer jusqu'à l'expiration du contrat s'élève à 494 658 \$.

Conformément à des contrats de location-exploitation expirant en mai et décembre 2018, l'Ordre loue de l'équipement dont les loyers annuels s'élèvent respectivement à 4 410 \$ et 3 226 \$. Les loyers totaux à payer jusqu'à l'expiration des contrats s'élèvent à 11 158 \$.

Les loyers minimums futurs totalisent 505 816 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

| | | |
|------------|----|------|
| 103 744 \$ | en | 2018 |
| 107 589 | en | 2019 |
| 95 508 | en | 2020 |
| 95 508 | en | 2021 |
| 95 508 | en | 2022 |

L'Ordre a signé avec une société d'assurances une convention de gestion de son programme de responsabilité pour une période de cinq ans du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs. La direction estime qu'elle disposera des liquidités nécessaires pour honorer ses engagements financiers.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de débiteurs présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'encourt aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dans des titres cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
DÉTAILS DES PRODUITS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ANNEXE A

| | Fonds d'administration générale | | Fonds du régime d'assurance | | | | | Total | | |
|---|---------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-----------|-------------------------|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------|-----------|-----------|
| | Fonds d'exploitation \$ | Fonds de formation continue \$ | Fonds du précis de droit \$ | Total \$ | Fonds d'exploitation \$ | Fonds de stabilisation des primes \$ | Fonds de prévention \$ | Fonds et de formation recherche \$ | Total \$ | |
| Arbitrage des comptes | 750 | | | 750 | | | | | 750 | 964 |
| Cotisations annuelles | 1 631 737 | | | 1 631 737 | | | | | 1 631 737 | 1 600 958 |
| Cotisations en formation continue | | 263 338 | | 263 338 | | | | | 263 338 | 220 500 |
| Discipline et inspection professionnelle | 49 906 | | | 49 906 | 30 358 | | | | 49 906 | 62 858 |
| Frais d'administration | 3 636 | | | 3 636 | | | | | 33 994 | 33 554 |
| Frais d'expédition | 322 | | | 322 | | | | | 322 | 443 |
| Honoraires d'examen | 37 893 | | | 37 893 | | | | | 37 893 | 24 900 |
| Immatriculations et licences | 3 050 | | | 3 050 | | | | | 3 050 | 2 950 |
| Inscriptions | | 675 | | 675 | | | | | 675 | 5 920 |
| Revenus de placements | | | | | | | | | | |
| Intérêts gagnés | 4 594 | | | 4 594 | | 9 163 | 10 288 | | 24 045 | 24 684 |
| Gain sur la cession de placements | 4 639 | | | 4 639 | | | | | 4 639 | |
| Revenus de dividendes | 35 205 | | | 35 205 | | | | | 35 205 | |
| Variation de la juste valeur de placements | 19 078 | | | 19 078 | 1 767 535 | | | | 19 078 | |
| Primes d'assurances | | | | | | | | | | |
| Reconnaissance d'activités de formation | 1 250 | | | 1 250 | | | | | 1 250 | 4 250 |
| Revenus | 24 923 | | | 24 923 | | | | | 24 923 | 20 859 |
| Stages de perfectionnement | | | | | | | | 10 000 | | 10 458 |
| Subvention à la formation et à la recherche | | | | | | | | 10 000 | | 10 000 |
| Transferts de minutes | 6 000 | | | 6 000 | | | | | 6 000 | 5 300 |
| Vente de livres | | | 5 100 | 5 100 | | | | | 5 100 | |
| | 1 822 983 | 264 013 | 5 100 | 2 092 096 | 1 797 893 | 9 163 | 10 288 | 10 000 | 3 919 440 | 3 792 733 |

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
DÉTAILS DES FRAIS ADMINISTRATIFS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ANNEXE B

| | Fonds d'administration générale | | | Fonds du régime d'assurance | | | 2017 | 2016 |
|--|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------------------|---------------------|-----------|
| | Fonds d'exploitation | Fonds de formation continue | Fonds du précis de droit | Total | Fonds d'exploitation | Fonds de stabilisation des primes | Fonds de prévention | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| FRAIS ADMINISTRATIFS | | | | | | | | |
| Activités de prévention | | | | | | | | |
| Amortissement | | | | | 829 | | 829 | |
| Immobilisations corporelles | 10 466 | | | 10 466 | 198 | | 10 664 | 10 523 |
| Actifs incorporels | 3 885 | 300 | | 4 185 | 150 | | 4 335 | 6 193 |
| Assemblée générale annuelle | 4 614 | | | 4 614 | | | 4 614 | 5 477 |
| Assurances | 9 386 | | | 9 386 | 1 888 026 | | 1 897 412 | 1 847 712 |
| Bourses d'études, prix et dons | 1 000 | | | 1 000 | | | 1 000 | 1 500 |
| Congrès extérieurs et rencontres en région | 13 514 | | | 13 514 | | | 13 514 | 13 970 |
| Contribution au Fonds Joncas | 6 000 | | | 6 000 | | | 6 000 | |
| Créances douteuses (recouvrées) | (20 496) | | | (20 496) | (5 305) | | (25 801) | 6 602 |
| Développement informatique | 15 338 | 7 362 | | 22 700 | | | 22 700 | 9 754 |
| Formation du personnel | 12 913 | | | 12 913 | | | 12 913 | 8 098 |
| Frais de repas et déplacements | | 10 928 | 50 | 10 978 | | | 10 978 | 18 892 |
| Frais – taxes de vente | (23 355) | | | (23 355) | | | (23 355) | 23 355 |
| Information au public | 27 555 | | | 27 555 | | | 27 555 | 30 285 |
| Intérêts et frais bancaires | 26 931 | | | 26 931 | 3 354 | | 30 285 | 19 464 |
| Location de salles | | 7 150 | | 7 150 | | | 7 150 | 5 389 |
| Loyer | 37 787 | 6 433 | | 44 220 | | | 44 220 | 46 262 |
| Papeterie, impression et autres dépenses de bureau | 42 093 | 4 208 | | 46 301 | 14 911 | | 61 212 | 49 756 |
| Perte sur la cession | | | | | | | | 550 |
| d'immobilisations corporelles | | | | | | | | 88 937 |
| Préparation et prestation de cours | | 33 846 | | 33 846 | | | 33 846 | |
| Projets spéciaux | | | | | | | | |
| Sondage – changement de nom | 4 750 | | | 4 750 | | | 4 750 | |
| Précis de droit | | | 48 800 | 48 800 | | | 48 800 | |
| Diagnostic organisationnel | 4 091 | | | 4 091 | | | 4 091 | 585 |
| Plan stratégique | | | | | | | | |
| Honoraires ressources humaines | 1 642 | | | 1 642 | | | 1 642 | 14 740 |
| Forum des servitudes | 6 401 | | | 6 401 | | | 6 401 | 9 698 |
| Promotion de la profession | 64 | | | 64 | | | 64 | 360 |
| Publications et annonces | 3 090 | | | 3 090 | | | 3 090 | 2 885 |
| Rapport annuel | 414 869 | 72 595 | | 487 464 | 28 100 | | 515 564 | 430 205 |
| Salaires et charges sociales | 73 516 | | 51 535 | 125 051 | 48 237 | | 173 288 | 122 248 |
| Services professionnels | 366 | | | 366 | | | 366 | 7 018 |
| Stages de perfectionnement | | 859 | | 859 | | | 20 233 | 18 765 |
| Télécommunications | 19 374 | | | 19 374 | | | | |
| | 695 794 | 143 681 | 100 385 | 939 860 | 1 978 500 | | 2 918 360 | 2 799 223 |

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
CHARGES DES COMITÉS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ANNEXE C

| | 2017 | 2016 |
|---|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Discipline, inspection et syndic | | |
| Comité de révision | 5 010 | 3 845 |
| Discipline | 90 480 | 91 111 |
| Exercice illégal | 32 817 | 27 599 |
| Inspection professionnelle | 200 801 | 173 223 |
| Syndic | 510 540 | 478 554 |
| | 839 648 | 774 332 |
| Autres comités | | |
| Arbitrage des comptes | 964 | 5 274 |
| Conseil d'administration et comité exécutif | 131 257 | 125 552 |
| Comités ad hoc | 3 007 | 2 820 |
| Examineurs | 34 835 | 37 380 |
| Revues | 87 192 | 93 929 |
| Stages | 1 222 | 1 211 |
| | 1 098 125 | 1 040 498 |





Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : oagq@oagq.qc.ca